

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1469 – 03.08.2026

Descriptif

Objet	Reconfiguration, végétalisation de trois préaux d'écoles – École de la Roseraie – École Saint-Antoine – École de Budé (phases SIA 31 à 53)	
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres	
Type de procédure	Ouvverte	
Mandat	Ingénieur civil	
Honoraires	Le coût total de l'opération est estimé avant études à CHF 6'727'800.- HT, non compris les prestations du personnel pour les investissements et les intérêts intercalaires. Le montant donnant droit aux honoraires d'ingénieur civil pour l'ensemble du marché est estimé, de manière approximative pour permettre une comparaison des offres, à : ▪ Éléments non-porteurs CHF 1'513'755.- HT ▪ Structures porteuses CHF 1'513'755.- HT	
N° de publication sur simap.ch	40838-01	
Date de publication sur simap.ch	15.07.2026	
Délai de remise de l'offre	05.08.2026 11:00	
Adjudicateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité soumissions, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3	
Organisateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité soumissions, Véronique Bertrand, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3	
Communauté de soumissionnaires	Autorisée selon le document A1 ; non autorisée selon simap.ch	
Sous-traitance	Non autorisée	
Critères d'adjudication	Compréhension de la problématique	30 %
	Références	30 %
	Organisation	10 %
	Qualité économique globale de l'offre	30 %
Notation du prix	Méthode linéaire Tmoyenne	
Notation du temps	Le temps n'est pas noté.	
Comité d'évaluation	Mme Marta Mato Sabat, adjointe de direction, Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève M. Lionel Rouillet, architecte, Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève M. Séraphin Hirtz, architecte paysagiste mandataire, APAAR Sàrl M. Alexandre Sonnay, expert externe, ingénieur civil, EDMS SA Suppléants : Mme Mariapia Barben-Vargas, Ville de Genève M. Laëtitia Vallat, Ville de Genève M. Grégory Laufrais, APAAR Sàrl	

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

L'association de bureaux est autorisée selon le document A1, mais non autorisée selon simap.ch.

Le critère de la qualité économique globale de l'offre est pondéré à 30 % sans que le temps consacré ne soit noté ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO.

La CCAO regrette le recours à un délai de remise de l'offre aussi court en période estivale.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur